

COMPTE RENDU des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 23 juillet 2014 à 20 heures 30

Le conseil municipal de la Commune de BEAUMONT-HAGUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Convocations du 15 juillet 2014

Publié le 25 juillet 2014 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

LEGER Bruno	LAURENT Sarah	LEFAIX Thierry
DUCHEMIN Béatrice	RAIMBAUD Jean-Paul	LECONTE Céline
SAMSON Patrick	DIGUET Alexandra	MAYNADIE Vincent
LEPOITTEVIN Isabelle	DAUVIN Denis	HENRY Céline
JAUSET Jean-Paul	GROF Béatrice	LELONG Sébastien

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Excusés ayant donné une procuration

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

Nom du mandant	A	Nom du mandataire
DUCHEMIN Béatrice	A	LAURENT Sarah
SAMSON Patrick	A	LEFAIX Thierry
HENRY Céline	A	LECONTE Céline

Madame Sarah LAURENT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1 Approbation du compte rendu du 19 juin 2014

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le compte rendu de la séance du 19 juin 2014.

2 Souscription au livre «Inventer la commune » de Claude LECAPLAIN – 23JUIL2014_0083

Préachat de l'ouvrage « Inventer la commune - l'exemple de la Hague 1800 - 1840 ».

Monsieur Claude LECAPLAIN, professeur à la retraite, est passionné d'histoire depuis son plus jeune âge. Lors de la conception du site internet beaumont-hague.fr, il a fourni généreusement à la commune de nombreux documents qui ont permis la publication de pages historiques. Il a également offert ses connaissances pour la réalisation de la magnifique plaquette « [Histoire d'un bourg créé sous Napoléon Bonaparte](#) » qui permet aux touristes ainsi qu'aux Beaumontaises et Beaumontais de se repérer dans le temps et de mieux appréhender l'histoire de notre cité.

Aujourd'hui, Claude LECAPLAIN a écrit un livre au titre évocateur intitulé « Inventer la commune – l'exemple de la Hague 1800 – 1840 » qui va être publié aux Editions Eurocibles selon les critères suivants :

- Tirage à 1 000 exemplaires du livre « Inventer la commune »
- Parution seconde quinzaine d'octobre. Prix public : 25 euros TTC.
- Souscription de début juillet à fin septembre. Prix souscription : 20 euros TTC.

A titre indicatif, 5 000 [bulletins de souscription](#) ont été diffusés avec le magazine Hag'tions de la Communauté de Communes de la Hague (début juillet) dans tous les foyers de La Hague et, conformément aux accords précédemment donnés, des articles seront publiés pour en assurer la promotion sur les sites internet de la Communauté de Communes de la Hague et de la mairie de Beaumont-Hague.

Monsieur le maire propose au conseil de **souscrire un préachat de 80 ouvrages au prix unitaire de 20 euros TTC**. Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil approuve.

3 Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat – 23JUIL2014_0084

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de L'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- ✓ de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- ✓ soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et

moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Beaumont-Hague rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- ✓ elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble» ;
- ✓ elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- ✓ enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Beaumont-Hague estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. C'est pour toutes ces raisons que la commune de Beaumont-Hague soutient les demandes de l'AMF :

- ✓ réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- ✓ arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- ✓ réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

4 Répartition du FPIC 2014 entre la CCH et les 19 communes membres

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport suivant :

4.1 Rappel du contexte

La répartition de droit commun est la suivante :

- Total FPIC 2014 : 2 501 805 €
- Part EPCI : 1 506 323 €
- Part communes membres : 995 482 €

Ci-dessous, page suivante, le détail de la répartition entre les communes membres, notifié par Bercy

Communes	notification bercy 2014
ACQUEVILLE	50 240
AUDERVILLE	24 353
BEAUMONT-HAGUE	124 901
BIVILLE	43 670
BRANVILLE-HAGUE	12 790
DIGULLEVILLE	29 509
ECULLEVILLE	3 934
FLOTTEMANVILLE-HAGUE	68 171
GREVILLE	61 016
HERQUEVILLE	13 998
JOBOURG	42 018
OMONVILLE LA PETITE	13 984
OMONVILLE LA ROGUE	45 275
SAINTE CROIX HAGUE	58 924
ST GERMAIN DES VAUX	38 263
TONNEVILLE	50 494
URVILLE NACQUEVILLE	190 806
VASTEVILLE	86 177
VAUVILLE	36 959

4.2 Délibération du conseil plénier du 27 juin 2014 de la Communauté de Commune de la Hague

La commission des finances a proposé d'opter pour une dérogation libre afin de corriger la répartition du FPIC 2014.

La dérogation libre permet de définir librement une nouvelle répartition suivant des critères libres, aucune règle particulière n'est prescrite. Cependant, une délibération adoptée à l'unanimité de l'organe délibérant de l'EPCI est nécessaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au conseil communautaire de prendre la délibération ci-après :

Les visas :

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAGUE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 2336-3 ET L. 2336-5 DU CGCT**

DECIDE

ARTICLE 1 : D'appliquer un nouveau mode de répartition (dérogation libre) du FPIC 2014 à l'unanimité de l'organe délibérant.

La répartition dérogatoire libre est la suivante :

- Total FPIC 2014 : 2 501 805 €
- Part EPCI : 1 995 427 €
- Part communes membres : 506 378 €

Ci-dessous, le détail de la répartition entre les communes membres

Communes	dérogation unanimité
ACQUEVILLE	12 485
AUDERVILLE	6 900
BEAUMONT-HAGUE	52 202
BIVILLE	12 018
BRANVILLE-HAGUE	2 392
DIGULLEVILLE	79 113
ECULLEVILLE	2 218
FLOTTEMANVILLE-HAGUE	17 072
GREVILLE	14 566
HERQUEVILLE	6 642
JOBOURG	48 323
OMONVILLE LA PETITE	110 393
OMONVILLE LA ROGUE	11 427
SAINTE CROIX HAGUE	15 442
ST GERMAIN DES VAUX	10 695
TONNEVILLE	13 884
URVILLE NACQUEVILLE	57 506
VASTEVILLE	22 968
VAUVILLE	10 130

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante d'en prendre acte et de bien vouloir porter le montant du compte 73925 chapitre 014 de 51 700 € à 52 202 €.

4.3 Décision Modificative n° 2 - 23JUIL2014_0085

D73925 - 014 => + 502.00 €

R6419 - 013 => + 502.00 €

Elle est adoptée à l'unanimité.

5 Médiathèque

5.1 Acquisition de l'immeuble – 23JUIL2014_0086

Lors de la réunion de conseil municipal du 19 juin dernier, l'assemblée délibérante demandait à monsieur le maire d'entamer les démarches nécessaires auprès de la SCI du Cap, représentée par monsieur Edouard MANCEL pour acquérir l'immeuble (ancien cabinet de kinésithérapie) sis 3, résidence la Houllegatte, cadastré section AB 460 d'une superficie de 5 a 60 ca au prix de 80 000 €.

Monsieur Edouard MANCEL a accepté l'offre (courrier du 27 juin 2014).

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention, le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte authentique et tout document inhérent à la présente aliénation en l'étude de Maîtres MOTIN - BOISROUX, notaires à Beaumont-Hague.

Les crédits figurent à l'article 21318-255 du Budget Primitif 2014.

5.2 Choix de l'architecte « mission de maîtrise d'œuvre » - 23JUIL2014_0087

Le maire informe le conseil municipal que pour mener à bien la modification et l'agrandissement du bâtiment pour y implanter une bibliothèque médiathèque, 3 architectes ont été consultés le 3 juin dernier pour la mission de maîtrise d'œuvre. Seul Jack DE LA LLAVE a répondu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de monsieur Jack DE LA LLAVE, architecte – le Ribet 50690 HARDINVEST qui propose :
 - Taux de rémunération 7.5 %
 - Taux de tolérance des études 7 %
 - Taux de tolérance des travaux 5 %

Cette mission comprendra :

- Esquisse : ESQ => 2 semaines (hors relevé bâtiment existant)
 - Avant-Projet-Sommaire : APS => 2 semaines
 - Avant-Projet-Définitif : APD => 4 semaines
 - Projet : PRO => 2 semaines
 - Dossier de consultation : DCE => 3 semaines
- autorise le maire à signer et exécuter le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce chantier.

6 Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gréville-Hague - 23JUIL2014_0088

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Gréville-Hague en date du 17 mars 2014 arrêtant son projet de Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Gréville-Hague en date du 15 mai 2014 annulant et remplaçant celle du 17 mars 2014 (modification de la rédaction concernant la concertation avec la population) arrêtant son projet de Plan Local d'Urbanisme,

VU le projet de Plan Local d'Urbanisme de Gréville-Hague composé de :

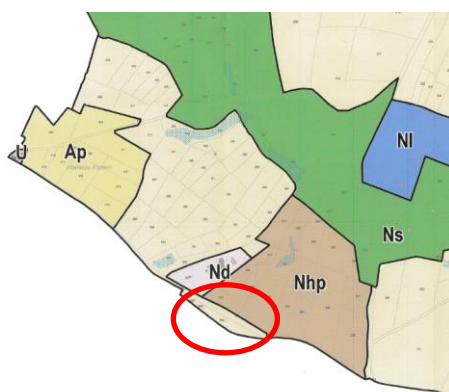
1. Rapport de Présentation,
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
3. Orientation d'aménagement et de programmation,
- 4.1. Règlement écrit,
- 4.2. Règlement graphique 1/5000eme
- 4.3. Règlement graphique - risques 1/5000eme,
- 5.1. Annexes sanitaires - Servitudes d'utilité publique,
- 5.2. Servitudes d'utilité publique 1/5000eme,
- 5.3. Réseau d'eau potable 1/5000,

5.4. Réseau d'eaux usées 1/5000

CONSIDERANT que la commune de Beaumont-Hague est consultée pour avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme en tant que commune limitrophe, conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT que les politiques d'aménagement des communes doivent être envisagées de manière globale afin d'assurer cohérence et continuité en matière d'urbanisation, de paysage, et d'environnement,

CONSIDERANT que le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de Gréville-Hague est compatible avec les perspectives de développement de la commune de Beaumont-Hague, mais que cependant, il semble bon de préciser qu'à l'ouest du stade hippique, il existe un bassin d'orage voir zone cerclée en rouge.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité qu'il convient de stipuler qu'à l'ouest du stade hippique, il existe un bassin d'orage (voir zone cerclée en rouge).

7 Affaires et questions diverses

7.1 Dénomination de l'impasse des Violettes - 23JUIL2014_0089

Pour permettre une meilleure localisation de l'impasse dénommée communément «impasse Mairie Jardin», il est proposé à l'assemblée délibérante de la baptiser impasse des Violettes.

Ampliation de cette délibération sera faite à la Sous-préfecture, Communauté de Communes de la Hague, Gendarmerie Nationale, Centre de secours, Géomètre du cadastre, La Poste, France Télécom, Manche Numérique, le centre des impôts, l'Institut National Géographique et bien évidemment les riverains.

7.2 Travaux de mise en enrobé de différents lieux

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée la réalisation de travaux de mise en enrobé aux endroits suivants :

- ✓ Impasse des jardins
- ✓ Impasse des Violettes
- ✓ Parking salle polyvalente
- ✓ Place de parking devant Hag'FM

A titre indicatif, il précise qu'il a réalisé avec le secrétariat différents plans pour permettre l'éventuelle émission d'un dossier de consultation en collaboration avec les services techniques de la Communauté de Communes de la Hague. Il propose qu'une publicité soit faite dans la presse locale via Médialex ainsi que sur MarchésOnline, service du groupe Le Moniteur. Le conseil accepte.

7.3 Souscription à un forfait de 5 publications au pack mapa online – 23JUIL2014_0090

Pour ses marchés à procédure adaptée, la commune lance ses consultations dans la presse locale via médialex. Les coûts sont relativement onéreux, c'est pourquoi sur rapport du secrétariat général, dans un souci d'économie, je vous propose de souscrire à un forfait valable 12 mois de 1 à 5 avis de M.A.P.A. au coût de 399.00 € HT soit 478.80 € TTC. A titre indicatif, les avis d'attributions de marchés liés au forfait choisi sont offerts. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise monsieur le maire à signer tous documents utiles pour l'exécution de cette décision.

7.4 Vote de subvention au comité départemental UFOLEP MANCHE – 23JUIL2014_0091

Monsieur le maire soumet à l'assemblée délibérante la demande de partenariat du comité départemental UFOLEP MANCHE qui organise le 28 septembre prochain au départ du Manoir du Tourp à Omonville la Rogue la 4^{ème} édition du « Raid des Contrebandiers ». Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer une subvention de 100 €, le financement figure à l'article 6574 du Budget Primitif 2014.

7.5 Demande d'aide pour un échange universitaire - – 23JUIL2014_0092

Dans le cadre de ses études Alain-Michel SEUX part en échange universitaire à Niigata au Japon. Considérant, que dans ce pays le coût de la vie y est élevé, il sollicite une aide pour l'aider à financer son voyage. Le conseil accepte bien volontiers de lui octroyer une aide sous forme de subvention d'un montant de 100 €. Enfin, l'assemblée sera ravie d'obtenir un compte rendu de son cursus universitaire et de l'issue de ses différents apprentissages qui pourront éventuellement être diffusés sur le site internet de la commune. Les crédits nécessaires figurent à l'article 6574 du Budget Primitif 2014.

7.6 Remplacement du moteur de tintement de la cloche n° 2 de l'église – 23JUIL2014_0093

La Société BODET, spécialisée en maintenance des cloches des églises, a constaté lors de sa visite technique en date du 11 juin dernier l'absence de tintement sur la cloche n° 2. Monsieur le maire présente un état des lieux, le moteur de tintement est utilisé pour tinter les sonneries des heures, angélus, glas, tocsin et carillons pour les grosses cloches jusqu'à 5000 kg. Sa frappe est plus puissante que celle d'un électro tintement. Il est commandé par une centrale type « Opus ». Il possède une masse de frappe légèrement bombée qui se différencie des masses cylindriques classiques :

- ✓ Sa forme bombée permet de frapper la cloche en un seul point.
- ✓ Ceci permet de ne pas détériorer la cloche si le beffroi bouge.

Vu le rapport présenté et après délibération, le conseil municipal donne son accord pour le remplacement du moteur de tintement de la cloche n° 2 pour un montant TTC de 2 097.60 €. Cette dépense sera imputée au compte 61522 du Budget Primitif 2014.

7.7 Personnel communal

7.7.1 Rappel du contexte pour le secrétariat

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a établi le tableau d'avancement de grade afin de promouvoir un agent de la manière suivante :

Nom et Prénom	Grade actuel	Grade proposé
BELLEC Isabelle	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe

Considérant que lors de sa réunion du jeudi 19 juin dernier, la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale a émis un avis favorable à l'avancement, au titre de l'année 2014, au grade d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe.

7.7.2 Création du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe – 23JUIL2014_0094

Le conseil municipal décide la création à compter du **1^{er} octobre 2014**, d'un poste d'**Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe** à temps complet, affecté à l'accueil du secrétariat de Mairie.

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C)

Statut particulier : décret n° 2006 – 1690 du 22 décembre 2006

Echelle de rémunération 6 - 9 échelons.

Indice brut de début de carrière 358.

Indice brut de fin de carrière 536.

Les crédits figurent au Budget Primitif de l'année 2014.

7.7.3 Agent affecté au Centre de Loisirs Associé à l'Ecole – 23JUIL2014_0095

Avant d'entamer ce débat monsieur le maire demande à monsieur Thierry LEFAIX de quitter la salle du conseil, en effet, c'est son épouse qui est concernée par le sujet qui suit :

Les nouveaux rythmes scolaires entreront en vigueur dès la rentrée de septembre 2014 -2015, et désormais, le mercredi matin, il y aura classe jusqu'à 11 h 30. Pour information, jusque 12 H 30, c'est la Communauté de Communes de la Hague qui prend en charge les frais de gestion. Ensuite, s'agissant du périscolaire, c'est à la commune de prendre en charge les frais de nettoyage du restaurant scolaire puisque les enfants qui fréquentent le C.L.A.E. peuvent y déjeuner le midi. Dans un premier temps, la remise en état de propreté sera effectuée par Dominique LEFAIX en heures complémentaires afin de pouvoir dans un second temps réajuster ses horaires en les annualisant. Le conseil approuve.

Ensuite, monsieur Thierry LEFAIX regagne la salle des délibérations


7.8 Remplacement de 16 robinets thermostatiques pour les radiateurs fonte du presbytère – 23JUIL2014_0096

Monsieur Thierry LEFAIX informe l'assemblée délibérante qu'il a sollicité le 8 juillet 2014, 3 entreprises afin d'obtenir des devis pour le remplacement de 16 robinets thermostatiques pour les radiateurs fonte du presbytère situé rue du Bois Vagand. La limite de réception des offres a été fixée au vendredi 18 juillet 2014 avant 17 heures à la mairie. Une seule entreprise a répondu. C'est donc SELCA qui est retenue pour un montant de 1 704 € HT soit 2 044.80 € TTC.

7.9 Location d'un ComColorXjet de la Société RISO et accord de partenariat MKT/506281 – 23JUIL2014_0097

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante qu'actuellement nous possédons un forfait copie à l'année de 48 000 copies en noir et blanc et 4800 couleur alors que nous en consommons 75 019 noir et blanc et 16 624 couleur.

Voir ci-dessous le tableau d'analyse correspondant :

 Mairie de Beaumont-Hague	SITUATION	SITUATION PROPOSEE		SITUATION
	ACTUELLE	JUSQUE L'ECHEANCE DESK		APRES
MATERIEL	SHARP MX3610 - 36ppm	SHARP MX3610 - 36ppm	CC 7150 XJET - A4/A3 - 120ppm	CC 7150 XJET - A4/A3 - 120ppm
VOLUME ANNUEL NOIR	75 019	48 000	27 000	75 000
VOLUME ANNUEL COULEUR	16 624	4 800	13 000	18 000
LOCATION MENSUELLE	210,57€ HT	RACHAT DU CONTRAT SHARP DESK CHEQUE DE 10 483,93€ TTC	440,66€ HT	440,66€ HT
FRAIS DE MAINTENANCE DE CONNEXION	8€ HT/mois			
COÛT MENSUEL DES COPIES NOIR	36,07€ HT		INCLUDES	INCLUDES
COÛT MENSUEL DES COPIES COULEUR	79,99€ HT		INCLUDES	INCLUDES
TOTAL MENSUEL	334,63€ HT	440,66€ HT		

Dans le cadre d'un contrat de partenariat, la Société RISO propose de racheter notre contrat pour un montant de 10 483.93 € TTC correspondant à :

RACHAT DU CONTRAT LOCATIF		RACHAT DU CONTRAT MAINTENANCE	
LOCATION TRIMESTRIELLE	631,71 € HT	COÛT ENGAGEMENT COPIES NOIR TRIMESTRIEL (12 000copies x 0,00577)	69,24€ HT
FRAIS DE MAINTENANCE DE CONNEXION TRIMESTRIEL	24 € HT	COÛT ENGAGEMENT COPIES COULEUR TRIMESTRIEL (1 200 copies x 0,05774)	69,28€ HT
TOTAL LOCATION TRIMESTRIELLE	655,70 € HT	DUREE RESTANTE DU CONTRAT	11 TRIMESTRES
DUREE RESTANTE DU CONTRAT	11 TRIMESTRES	MONTANT TOTAL ENGAGEMENT COPIES RESTANT (11T x (69,24+69,288€ HT))	1 523,80 € HT
MONTANT TOTAL LOCATIF RESTANT (11T x 655,7€ HT)	7 212,81 € HT		
MONTANT TOTAL DU RACHAT : 8 736,61€ HT soit 10 483,93€ TTC			

Les avantages du ComColor 7150Xjet :

- ✓ plus de rapidité (120 pages par minute) => gain de temps
- ✓ absence totale d'émission d'ozone et faible consommation énergétique => espace de travail plus sain et engagement dans une démarche de développement durable (ex: AGENDA 21)
- ✓ possibilité de réaliser des documents en couleur sans l'impact financier grâce à la possibilité de réaliser de la monochromie au prix de la copie noir. Cet élément représente un réel avantage pour, par exemple, les associations désireuses de documents en couleur pour optimiser l'impact publicitaire. A titre indicatif, il est proposé d'offrir aux associations communales 670 copies couleur correspondant au nombre de foyers de la commune. Ces copies seront réalisées uniquement le samedi matin. Un bilan de la situation sera fait mensuellement et sera réexaminé dans un an.

- ✓ Gain de fiabilité du fait qu'il n'y ait pas de "chauffe" => minimise les incidents et permet plus de réactivité.
- ✓ engagement de réaliser pour la commune, un tirage par an en couleur avec insertion du logo RISO.

En contrepartie, la commune pourra :

- ✓ être citée comme référence active RISO,
- ✓ permettre au commercial de la société RISO d'effectuer des démonstrations dans nos locaux (de ce fait le matériel sera toujours dans des conditions optimum de fonctionnement)

Conditions :

- ✓ Les frais de livraison, installation et formation sont offerts
- ✓ Le prix de la location trimestrielle s'élève à 440.66 € HT pour une durée de 6 ans.
- ✓ La clause d'innovation technologique est portée à 3 ans (11 trimestres).
- ✓ RISO France s'engage à passer les volumes copie à 75 000 en monochrome et à 18 000 en couleur à la fin du contrat Desk pour le même coût trimestriel.

Après en avoir délibéré, le conseil :

Accepte l'accord de partenariat proposé, avec notamment l'encaissement d'un chèque de 10 483.93 € TTC correspondant aux échéances restant à courir avec Desk,

Demande à monsieur le maire de signer le bon de commande correspondant ainsi que le cahier des charges,

Autorise la signature du contrat à intervenir avec l'organisme de crédit (BNP PARIBAS).

7.10 Sortie de l'actif du copieur Canon GP 335 numérique – 23JUIL2014_0098

Monsieur le maire explique au conseil que pour une bonne tenue de l'état patrimonial, il est nécessaire de sortir de l'inventaire le copieur Canon GP 335 numérique acquis en 2000 qui y est inscrit sous le numéro 2000-001 pour un montant de 9 105.15 €. Il sera repris pour destruction dans la filière règlementaire par la Société RISO.

7.11 Sanitaires de la Salle Polyvalente

Question de Sébastien LELONG relative à la poursuite des travaux des sanitaires de la Salle Polyvalente. Ils reprendront en hiver afin de permettre aux agents de travailler à l'abri des intempéries.

7.12 Election de Miss Normandie 2014

Le 10 mai 2014 en présence de Flora Coquerel, Miss France 2014, le Comité des fêtes de Beaumont-Hague organisait [l'élection de Miss Manche 2014](#). Un internaute a écrit et pour répondre à sa demande le conseil municipal décide ce qui suit : Un article sera

réalisé sur le site internet de la commune pour soutenir Nathalie CHAUVIN qui représentera le Département de la Manche pour cette manifestation qui se déroulera à Coutances le 26 septembre 2014. L'heureuse gagnante participera à l'élection de Miss France 2015.

7.13 Informations diverses

Avant de clore la réunion, le maire informe le conseil municipal que :

- La commission de sécurité pour l'ouverture du nouvel EHPAD qui doit intervenir début septembre s'est réunie ce jour. A titre indicatif, aucune objection n'a été formulée.
- Les travaux de voirie de la rue du Bois Vagand sont susceptibles de recommencer le 25 août 2014
- Les travaux de réfection des chéneaux de la Halle des sports ont débuté
- Les travaux du mur du carrefour de l'église sont pratiquement terminés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 23 juillet 2014

1	Approbation du compte rendu du 19 juin 2014.....	1
2	Souscription au livre «Inventer la commune » de Claude LECAPLAIN – 23JUIL2014_0083.....	2
3	Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat – 23JUIL2014_0084.....	2
4	Répartition du FPIC 2014 entre la CCH et les 19 communes membres.....	3
4.1	Rappel du contexte.....	3
4.2	Délibération du conseil plénier du 27 juin 2014 de la Communauté de Commune de la Hague.....	4
5	Médiathèque.....	5
5.1	Acquisition de l'immeuble – 23JUIL2014_0086.....	5
5.2	Choix de l'architecte « mission de maîtrise d'œuvre » - 23JUIL2014_0087.....	6
6	Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gréville-Hague - 23JUIL2014_0088.....	6

7	Affaires et questions diverses.....	7
7.1	Dénomination de l'impasse des Violettes - 23JUIL2014_0089	7
7.2	Travaux de mise en enrobé de différents lieux	7
7.3	Souscription à un forfait de 5 publications au pack mapa online – 23JUIL2014_0090.....	8
7.4	Vote de subvention au comité départemental UFOLEP MANCHE – 23JUIL2014_0091	8
7.5	Demande d'aide pour un échange universitaire - - 23JUIL2014_0092	8
7.6	Remplacement du moteur de tintement de la cloche n° 2 de l'église – 23JUIL2014_0093	8
7.7	Personnel communal.....	9
7.7.1	Rappel du contexte pour le secrétariat.....	9
7.7.2	Création du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe – 23JUIL2014_0094.....	9
7.7.3	Agent affecté au Centre de Loisirs Associé à l'Ecole – 23JUIL2014_0095 ...	9
7.8	Remplacement de 16 robinets thermostatiques pour les radiateurs fonte du presbytère – 23JUIL2014_0096.....	10
7.9	Location d'un ComColorXjet de la Société RISO et accord de partenariat MKT/506281 – 23JUIL2014_0097	10
7.10	Sortie de l'actif du copieur Canon GP 335 numérique – 23JUIL2014_0098 ..	11
7.11	Sanitaires de la Salle Polyvalente.....	11
7.12	Election de Miss Normandie 2014	11
7.13	Informations diverses	12
	Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 23 juillet 2014	12